



CAHIER DES CHARGES n° ARACT 971-002/2022

ETUDE SUR LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CABINETS D'EXPERTISES-COMPTABLES EN GUADELOUPE

Mars 2022



TABLE DES MATIERES

1.	ÉLEMENTS DE CONTEXTE DE L'ETUDE	3
2.	PRESENTATION DE L'ETUDE ET SES OBJECTIFS.....	4
A)	PHASAGE DU PROJET	5
B)	CONDUITE ET CALENDRIER DU PROJET.....	5
C)	ECHANTILLON VISE PAR L'ETUDE	5
D)	EVALUATION DE L'ACTION	6
3.	DEROULEMENT DE L'ETUDE ET PRESTATIONS ATTENDUES	6
4.	LES LIVRABLES	7
5.	PILOTAGE DE L'ACTION	7
6.	BUDGET DE L'ACTION.....	7
7.	MODALITES DE PROPOSITION.....	8
A)	CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'ETUDE	8
B)	PRESENTATION DE LA PROPOSITION	8
8.	SELECTION DU PROJET	8
9.	MODALITES DE REGLEMENT	9

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La crise sanitaire et ses effets collatéraux n'ont pas épargné la profession de l'expertise comptable. Cependant, comme ailleurs, cette crise est davantage le témoin de processus de transformation plus fondamentale de nos façons de travailler.

En effet, la branche de l'expertise comptable se déploie dans un environnement fortement normalisé, en proie à de multiples mutations.

L'automatisation du traitement des données, la digitalisation et l'intelligence artificielle font partie de la réalité immédiate ou imminente de la profession. Cependant ces nouvelles méthodes ne sont pas sans effet sur les conditions d'exercice des activités.

Si l'automatisation de certaines tâches fastidieuses est amenée à faciliter le quotidien, la digitalisation peut s'avérer problématique pour certains collaborateurs mais aussi un frein à l'accessibilité pour les clients en générant une certaine distance.

En parallèle de ces mutations, la question de la qualité de vie et des conditions de travail au sein des cabinets d'expertise-comptable est plus que jamais d'actualité.

L'étude menée par Fed Finance (2019)¹ au sujet du turnover dans les cabinets d'audit, de comptable et d'expertise-comptable en atteste.

Elle nous révèle « qu'en-dehors du souhait de découvrir de nouveaux horizons, motivation la plus souvent citée (16 % en premier choix), les intentions de mobilité externe sont souvent motivées par des raisons défensives, principalement l'absence de perspectives d'évolution dans l'entreprise et les conditions de travail trop éprouvantes (dans les deux cas, 15 % de citation comme premier choix).

De surcroît, les cabinets s'accordent à dire que le turnover est un phénomène relativement courant en leur sein.

C'est pourquoi en l'absence des données sur le territoire, il a semblé utile à l'Ordre des experts-comptables de la Guadeloupe de faire conduire une étude visant à établir un état des lieux relatif à la qualité de vie au sein des cabinets et à identifier les besoins et attentes des professionnels en la matière.

L'objectif étant : objectiver par des données chiffrées les axes prioritaires d'une démarche QVT au sein des cabinets du territoire dans le but de garantir l'épanouissement, favoriser l'engagement professionnel et prévenir les risques psychosociaux au service de la performance des organisations.

S'inscrire dans une démarche QVT à l'échelle d'une branche revêt un aspect primordial dans ce secteur particulièrement touché par du turnover et sujet à de fortes contraintes temporelles et mutations organisationnelles.

Rappelons que la branche d'expertise comptable de la Guadeloupe représente 319 personnes physiques et morales enregistrées auprès de l'Ordre des experts-comptables² et 350 collaborateurs.

¹<https://www.fedfinance.fr/actualites/etude-le-turnover-en-cabinet-d-audit-de-conseil-et-d-expertise-comptable>

²Ordre experts-comptables « Effectif de la profession d'experts-comptables - arrêté au 31 décembre 2021 »

2. PRESENTATION DE L'ETUDE ET SES OBJECTIFS

Cette étude sera conduite par un cabinet d'études dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre confiée par l'Aract Guadeloupe avec pour objectif de :

- Faire le point sur les conditions de travail au sein des cabinets d'expertise comptable de la Guadeloupe
- L'enquête interrogera les experts-comptables, les aides-comptables et les collaborateurs des cabinets concernant les conditions d'exercice de leurs fonctions
- Identifier les attentes et besoins de chacun des acteurs concernant le champ de la qualité de vie et des conditions de travail
- Appréhender leur perception de l'avenir et des nouveaux enjeux de la branche

Cette étude quantitative devra fournir à l'Aract Guadeloupe, une grille de lecture des conditions de travail au sein du secteur. L'objectif global est de comprendre et disposer d'un état des lieux faisant apparaître entre autres, l'expression des besoins en matière d'amélioration des conditions de travail, susceptibles de nourrir un travail de recherche des enjeux communs et réponses à construire.

Pour mener à bien ces investigations, il conviendra entre autres, de cerner les thématiques de la qualité de vie au travail au regard d'autres éléments :

- L'approche sexuée des emplois
- Les parcours professionnels (niveau de formation)
- L'ancienneté au poste

L'étude devra répondre aux interrogations suivantes :

- Quelle est la situation des collaborateurs et des dirigeants des cabinets des experts-comptables du point de vue de leurs conditions de travail (horaires, contraintes, conditions de réalisation de leur travail, santé, relations professionnelles, difficultés rencontrées...)?
- Quels sont les perceptions des conditions de travail dans les cabinets ?
- Quel regard porté par les professionnels au sujet de leurs conditions de travail ?
- Quelles sont les problématiques qui se posent dans la branche en matière de conditions de travail, d'attractivité... ?
- Quelles sont leurs attentes en matière d'amélioration des conditions de travail (aspects matériels, organisationnels, psychosociaux) ?
- Existe-t-il des différences de perceptions entre les experts-comptables et les collaborateurs ? Expriment-ils les mêmes besoins ?

A) PHASAGE DU PROJET

La réalisation de l'étude passe par 3 phases :

- Une phase de délimitation du champ à investiguer et création du questionnaire
- Une phase de recueil des données quantitatives auprès des cabinets d'experts-comptables
- Une phase d'analyse des résultats et de rédaction d'un rapport sur la qualité de vie et les conditions de travail de la branche d'expertise-comptable de la Guadeloupe.

B) CONDUITE ET CALENDRIER DU PROJET

L'Aract désigne un chef de projet auprès du prestataire.

Le rapport final intitulé « *Qualité de vie au travail au sein des cabinets d'expertises-comptable de la Guadeloupe : où en est-on ?* » sera finalisé dans les **2 mois** à compter de la notification du marché. Ainsi, l'étude devrait se dérouler à compter du mois de **mai 2022**.

Le comité de pilotage composé des représentants de la branche, des collaborateurs, de l'Aract, de la Deets et du FSE se réunira pour valider chaque phase et en fonction des besoins exprimés par l'une ou l'autre des parties.

C) ECHANTILLON VISE PAR L'ETUDE

Sur la base de la liste des cabinets d'expertise-comptable enregistrés à l'ordre des experts-comptables, l'échantillon à interroger devra être composé de :

- Chef de cabinet
- D'experts-comptables
- Des collaborateurs exerçants au sein des cabinets ...

Il est important de préciser que l'objectif de l'étude étant principalement d'obtenir des données quantitatives, la taille et la constitution de l'échantillon devront être fidèle au tissu économique Guadeloupéen.

D) EVALUATION DE L'ACTION

L'étude doit permettre d'établir un état des lieux des conditions de travail au sein de la branche expertise-comptable de la Guadeloupe. Elle devra servir de base à l'émergence de propositions d'actions ou d'outils mobilisables pour une démarche qualitative en vue de l'amélioration des conditions de travail, de promotion de la santé au travail et de la prévention des RPS.

Les indicateurs de résultats pourront en ce sens être :

- Fiabilité de la méthode proposée
- Nombre de réponses récoltées
- Diversité des entreprises interrogées
- Capacité à produire une analyse qualitative des données récoltées

3. DEROULEMENT DE L'ETUDE ET PRESTATIONS ATTENDUES

Pour chacune des phases du projet, les prestations attendues sont ainsi définies :

- **Phase 1 : Élaboration d'une trame de questionnaire**

Objectif : élaborer un questionnaire statistiquement valide

Modalités : à définir par le prestataire

Livrables : Liste de questions établies

- **Phase 2 : Recueil des données auprès des différents acteurs**

Objectif : Disposer d'éléments d'appréciation quantitatifs et qualitatifs sur les pratiques des entreprises.

Le comité de pilotage sera régulièrement tenu informé des dimensions méthodologiques du recueil des données et des résultats intermédiaires.

- **Phase 3 : Dépouillement, analyse et rédaction du rapport**

Le prestataire retenu procède à une analyse de l'ensemble des données issues de la phase 2. Il établit un rapport de synthèse qui a pour vocation de mettre en exergue les conditions de travail des cabinets d'expertise comptable de la Guadeloupe.

4. LES LIVRABLES

Tous les documents remis à l'occasion des prestations réalisées devront l'être sous forme papier et électronique au format Word ou Power Point avec la possibilité d'effectuer des modifications.

Détail des livrables attendus :

- Trame questionnaire
- Composition détaillée de l'échantillon
- Données brutes des réponses
- Liste des critères de l'enquête (ex : tri par genre, secteur, ...)
- Rapport détaillé des résultats et analyses (exemplaire papier et électronique)

5. PILOTAGE DE L'ACTION

Un comité de pilotage devra être mis en place afin de :

- Valider les différentes étapes de la démarche
- Débattre des résultats obtenus

6. BUDGET DE L'ACTION

L'étude est cofinancée par le Fonds Social Européen. Le prestataire fournira un budget détaillé pour chaque phase du projet (budget temps et financier).

7. MODALITES DE PROPOSITION

La proposition des candidats devra être remise au plus tard le **14 avril 2022** en 3 exemplaires (format papier et électronique), à l'Aract Guadeloupe dont l'adresse figure en page 8.

A) CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'ETUDE

L'étude devra se dérouler pour l'ensemble des phases sur une durée prévisionnelle maximale de 2 mois. Les candidats devront prendre en compte, dans la construction de leur proposition notamment une restitution des travaux au plus tard 2 semaines après la fin de l'étude.

B) PRESENTATION DE LA PROPOSITION

La proposition émise par les candidats devra détailler le processus, la méthodologie, le phasage et les moyens utilisés pour répondre aux exigences du présent cahier des charges.

Cette proposition devra contenir en outre :

- Une proposition financière détaillée (temps/finances)
- La liste des CV des personnes qualifiées pour procéder à l'étude
- Les références du cabinet d'étude
- Une présentation du cabinet
- Méthodologie détaillée de l'intervention

8. SELECTION DU PROJET

La procédure de traitement des réponses à l'appel à propositions est la suivante :

- La date limite de dépôt des réponses est fixée au **14 avril 2022**
- La date limite de sélection du prestataire est fixée au plus tard le **21 avril 2022**
- Les critères de sélection : seront pris en compte l'expérience de l'institut, la méthode proposée et les ressources mobilisées
- La fin de la mission est programmée pour le **30 juin 2022**.

Les projets seront adressés à :

A l'attention de Monsieur Rosaire GOB, Directeur

- *Pour le format papier*

Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail de Guadeloupe (ARACT)
8-10 Les jardins de Houëlbourg - ZI de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT

- *Pour le format électronique*

guadeloupe-aract@anact.fr

9. MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera effectué par virement au compte du titulaire. Le comptable assignataire des paiements est le comptable de l'Aract.